

ASIT BIOTECH
Société Anonyme
Faisant ou ayant fait appel public à l'épargne
Avenue Ariane 5
1200 Bruxelles
RPM Bruxelles 0460.798.795

(la "Société")

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 8 JUIN 2017

I. Ouverture de l'Assemblée

Le 8 juin 2017, s'est réunie au siège social l'Assemblée Générale Ordinaire de la SA ASIT biotech.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Everard van der Straten.

II. Bureau

Constitution du bureau

Le Président appelle Monsieur Grégory Nihon aux fonctions de Secrétaire de l'Assemblée Générale.

Le Président appelle Messieurs François Meurgey et Adrien Lanotte pour remplir la fonction de scrutateurs.

Le Président constate l'accord de l'Assemblée Générale quant à la constitution du bureau.

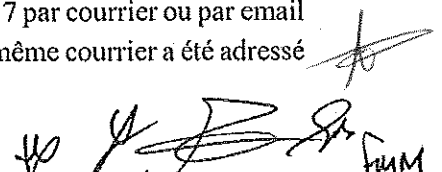
Vérifications par le bureau

Le Président fait rapport à l'Assemblée Générale sur les constatations et vérifications que le bureau a effectuées en vue de la constitution de l'Assemblée Générale au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants :

(i) Convocations

Les avis de convocation contenant l'ordre du jour ont été publiés dans les délais prévus par les statuts et par les dispositions des articles 533 et suivants du Code des Sociétés. Avant l'ouverture de l'Assemblée Générale, les justificatifs des convocations parues au Moniteur belge et dans la presse ont été remis au bureau. Le Président rappelle et le bureau constate que, le 6 mai 2017, la convocation a été publiée au dans l'Echo et le 8 mai 2017 au Moniteur belge et que le texte de l'ordre du jour, des convocations ainsi que les modèles de procuration et autres documents prescrits par la loi (notamment en vertu des articles 533bis et suivants et 553 du Code des sociétés) ont été publiés sur le site internet de la Société à partir du 8 mai 2017. Une communication a en outre été envoyée par agence de presse pour assurer la diffusion internationale.

Le bureau a également constaté qu'une convocation a été envoyée le 8 mai 2017 par courrier ou par email aux actionnaires en nom, aux détenteurs de warrants et aux commissaires. Un même courrier a été adressé



aux administrateurs selon les modalités convenues avec ceux-ci. Un exemplaire de la convocation sera conservé par la Société.

Le bureau constate que les documents suivants ont été adressés aux actionnaires en nom et mis à la disposition sur le site internet de la Société dès le 8 mai 2017 :

- L'avis de convocation à l'Assemblée Générale ;
- Le formulaire de vote par procuration ;
- Une notice résumant les droits des actionnaires ;
- Les comptes statutaires ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Le rapport annuel contenant notamment les comptes annuels consolidés ;
- Le rapport des commissaires sur les comptes annuels ;
- Le rapport des commissaires sur les comptes consolidés ;
- Le projet de Plan de Warrants 2017 ;
- Le Curriculum Vitae de Monsieur François Fontaine.

(ii) Vérification des pouvoirs des participants

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, les actionnaires présents ou représentés ont rempli les formalités légales et statutaires dans les délais. Les listes ont été communiquées au bureau pour vérification et seront conservées.

(iii) Liste de présence

Il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés, ayant rempli les formalités légales et statutaires, représentent 6.854.451 actions donnant droit chacune à une voix (soit une présence de 53,52% sur un total de 12.806.100 actions émises). La présente assemblée statue valablement quel que soit le nombre d'actions représentées et à la majorité des voix.

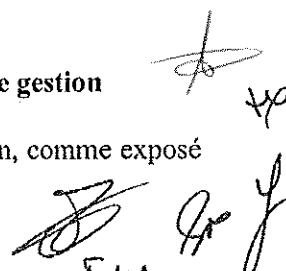
La présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et voter sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Ordre du jour

L'Assemblée Générale dispense le Président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants :

1. **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration**
2. **Rapport de rémunération du conseil d'administration tel que repris dans le rapport de gestion**

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération du conseil d'administration, comme exposé par le comité de nomination et de rémunération et tel que repris dans le rapport de gestion



3. **Présentation du rapport du collège des commissaires sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016**
4. **Prise de connaissance des états financiers consolidés**
5. **Approbation des comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 – Affectation du résultat**

Proposition de décision : approuver les comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 en ce compris le report proposé de la perte à reporter.

6. **Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016**

Proposition de décision : donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016

7. **Décharges aux commissaires pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016**

Proposition de décision : donner, par vote spécial, décharge à chacun des commissaires pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016

8. **Nomination d'un administrateur**

Proposition de décision : prendre acte de la fin du mandat d'administrateur de Bruservices SA représentée par Monsieur Henri De Meyer et décider, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, de nommer en qualité d'administrateur La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) représentée par Monsieur François Fontaine pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Les informations relatives aux compétences et à l'expérience du candidat administrateur sont reprises en annexe à la convocation.

9. **Approbation du plan de warrants 2017 et notamment de la clause de changement de contrôle reprise dans le plan de warrants 2017 conformément à l'article 556 du Code des sociétés**

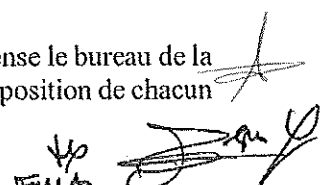
Proposition de décision : approuver le plan de warrants 2017 permettant d'attribuer en 2017 un maximum de 697.000 warrants aux salariés, consultants, managers et administrateurs exécutifs et non exécutifs de la société identifiés par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération, avec une période de vesting sur trois ans et dont le prix d'exercice sera le moins élevé entre (i) le cours moyen de clôture de l'action pendant les 30 jours qui précèdent l'offre et (ii) le dernier cours de clôture qui précède la date de l'offre. Plus spécifiquement, approuver conformément à l'article 556 du Code des sociétés la clause d'exercice anticipé en cas de survenance d'un changement de contrôle ou d'une offre publique sur les actions de la société.

10. **Procuration**

Proposition de décision : donner mandat à Monsieur Grégory Nihon et/ou à Me Adrien Lanotte (CMS Belgium), chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de substitution, pour donner effet ou exécuter les décisions adoptées ci-avant, en ce compris les formalités de dépôt et de publication dans les annexes du Moniteur belge.

IV. Délibérations

Le Président aborde l'ordre du jour. Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale dispense le bureau de la lecture des rapports prévus aux points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour, ceux-ci ayant été mis à la disposition de chacun



des actionnaires et ayant été adressés aux actionnaires en nom qui ont pu, de la sorte, en prendre connaissance avant la réunion.

1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration

Messieurs van der Straten et Meurgey passent en revue les activités et résultats de la Société pour l'année 2016 ainsi qu'une présentation des tendances pour 2017.

2. Rapport de rémunération du conseil d'administration tel que repris dans le rapport de gestion

Monsieur van der Straten, avec l'accord du Président du Comité de Nomination et de Rémunération présente et commente le Rapport de Rémunération.

Après délibération, l'Assemblée décide d'approuver le Rapport de Rémunération du Conseil d'Administration, comme exposé par le Comité de Nomination et de Rémunération et tel que repris dans le rapport de gestion

Pour	6.559.552
Contre	264.199
Abstention	30.700

3. Présentation du rapport du Collège des Commissaires sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016

L'Assemblée n'émet aucun commentaire sur le rapport du collège des commissaires portant sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

4. Prise de connaissance des états financiers consolidés

L'Assemblée n'émet aucun commentaire par rapport aux états financiers consolidés tels que repris et commentés dans le Rapport Annuel.

5. Approbation des comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 – Affectation du résultat

Le Président soumet à l'Assemblée Générale les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016, ainsi que le projet d'affectation du résultat.

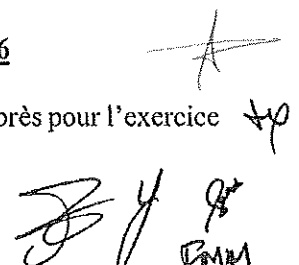
Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 16.001.144 EUR. Le Conseil d'Administration propose de reporter cette perte de l'exercice, ce qui porterait le montant total de la perte reportée (eu égard au montant de 5.426.079 EUR de pertes ressortant des exercices antérieurs) à 21.427.223 EUR.

Après délibération, l'Assemblée décide d'approuver les comptes statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 en ce compris le report proposé de la perte à reporter.

Pour	6.854.451
Contre	0
Abstention	0

6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale décide de donner décharge à chacun des administrateurs identifiés ci-après pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 :



- Béatrice De Vos ;
- Thierry Legon ;
- Jean Duchateau ;
- Yves Désiront ;
- François Meurgey ;
- Everard van der Straten ;
- Gerd Zettlmeissl ;
- Meusinvest SA représentée par Marc Foidart ;
- Bruservices SA représentée par Henri De Meyer ;
- RE Finance Consulting SA représentée par Yves Désiront

Pour	6.854.451
Contre	0
Abstention	0

7. Décharge aux Commissaires pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale décide de donner décharge aux Commissaires Mazars Réviseurs d'Entreprises représenté par Xavier Doyen et RSM Réviseurs d'Entreprises représenté par Luis Laperal pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

Pour	6.854.451
Contre	0
Abstention	0

8. Nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat d'administrateur de Bruservices SA représentée par Monsieur Henri De Meyer et décide, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, de nommer en qualité d'administrateur La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) représentée par Monsieur François Fontaine pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Les informations relatives aux compétences et à l'expérience du candidat administrateur sont reprises en annexe à la convocation.

Pour	6.575.159
Contre	279.292
Abstention	0

9. Approbation du plan de warrants 2017 et notamment de la clause de changement de contrôle reprise dans le plan de warrants 2017 conformément à l'article 556 du Code des sociétés

L'Assemblée Générale décide d'approuver le plan de warrants 2017 permettant d'attribuer en 2017 un maximum de 697.000 warrants aux salariés, consultants, managers et administrateurs exécutifs et non exécutifs de la Société identifiés par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération, avec une période de vesting sur trois ans et dont le prix d'exercice sera le moins élevé entre (i) le cours moyen de clôture de l'action pendant les 30 jours qui précèdent l'offre et (ii) le dernier cours de clôture qui précède la date de l'offre.

Plus spécifiquement, l'Assemblée Générale décide d'approuver conformément à l'article 556 du Code des sociétés la clause d'exercice anticipé en cas de survenance d'un changement de contrôle ou d'une offre publique sur les actions de la société.

Pour	6.634.244
------	-----------

Handwritten signatures and initials, including "FMM".

Contre	195.607
Abstention	24.600

10. Procuration

L'Assemblée Générale décide de donner mandat à Monsieur Grégory Nihon et/ou à Me Adrien Lanotte (CMS Belgium), chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de substitution, pour donner effet ou exécuter les décisions adoptées ci-avant, en ce compris les formalités de dépôt et de publication dans les annexes du Moniteur belge.


Pour	6.854.451
Contre	0
Abstention	0

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé, le Président prie l'Assemblée, qui accepte, de dispenser le Secrétaire de lui donner lecture du présent procès-verbal, celui-ci reflétant fidèlement la teneur des débats. Ce procès-verbal est établi en français (avec une traduction libre en anglais, uniquement à des fins d'information) et est signé par les membres du bureau, les administrateurs présents et les actionnaires ou leurs mandataires qui le souhaitent.

Le Président déclare clôturée cette Assemblée Générale Ordinaire.

La séance est levée à 16 heures 20.

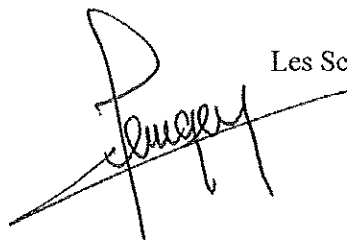
Bruxelles, le 8 juin 2017.



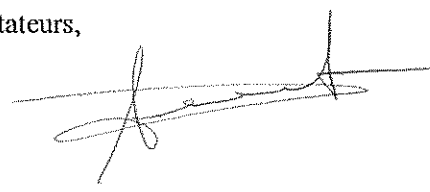
Le Président,



Le Secrétaire,



Les Scrutateurs,



Les Administrateurs

Les Actionnaires

